

# Un milliard pour les pauvres: "irréaliste et démagogique" ?

Le débat sur la proposition de loi visant à relever les allocations sociales au seuil de pauvreté, et à aligner le montant des cohabitants sur celui des isolés, se poursuit depuis plus d'un an au Parlement (voir nos éditions précédentes). Le dernier rebondissement de ce feuilleton a eu lieu le 11 février dernier, en commission des Affaires sociales de la Chambre. Depuis, plus rien.

Jusqu'ici le débat avait lieu en commission de la Santé publique, compétente pour le revenu d'intégration sociale (RIS). A l'origine, la proposition de loi dont il est question concernait le seul RIS. Mais sur demande des autres groupes politiques, la proposition a été élargie à toutes les autres allocations de remplacement (chômage, invalidité, pensions minimales, GRAPA...). Du coup, une grande partie du texte entrainé dans les compétences d'une autre commission, celle des Affaires sociales. Celle-ci fut chargée de rendre un avis sur des amendements étendant ces dispositions à l'ensemble des allocations.

On attendait donc de la commission des Affaires sociales qu'elle donne un éclairage averti sur le texte de loi. Or, sous l'impulsion de son président, Yvan Mayeur, cette commission a décidé... de ne rien décider et de renvoyer la patate (manifestement) chaude à l'expéditeur. A ce stade, on finit par se demander si la majorité de nos députés se soucie réellement des personnes en situation de pauvreté.

## LE DÉBAT TOURNE EN ROND AU PARLEMENT SUR LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RELEVER LES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ. DE COMMISSION EN COMMISSION, L'AVIS DES DIFFÉRENTS PARTIS NE S'ÉCLAIRE PAS.

**Collectif Solidarité Contre l'Exclusion**  
www.asbl-csce.be

Le seul élément positif qui soit ressorti des débats du 11 février, c'est que le SP. a semble désormais soutenir la proposition déposée par Ecolo/Groen! La position du PS est par contre contradictoire, tandis que celle du cdH reste à clarifier. Pour sa part, le MR n'a pas semblé trouver utile d'intervenir dans le débat.

### QUELLE EST LA POSITION DU PS ?

Avant la commission du 11 février, nous avons interpellé les présidents de parti sur la proposition de loi en discussion. Monsieur **Elio Di Rupo**, président du PS, nous a répondu le 10 février :

**"Bien évidemment, le PS partage les principes visés par la proposition de loi qui sera discutée demain lors de la Commission Affaires sociales.**

*Ils figurent d'ailleurs clairement dans notre programme des élections législatives de 2007. L'objectif premier pour le PS est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté, tout en maintenant une tension salariale suffisante pour éviter les pièges à l'emploi.*

*De plus, le PS est attaché au prin-*

*cipe de l'individualisation des droits sociaux, laquelle promeut une égalité de traitement entre toutes les situations familiales considérées comme relevant des choix privés de chacun. Elle implique un système de cotisation de chacun, en proportion de ses revenus, et des régimes transitoires pour les situations acquises.*

*Dans le cadre de la proposition actuellement en discussion, vu ses implications sur la tension salariale notamment, nous estimons qu'il est impératif de solliciter l'avis des partenaires sociaux, qui sont impliqués comme partenaires essentiels dans ce genre de dossiers."*

Force nous est de constater que l'intervention d'**Yvan Mayeur**, député PS et président de la commission des Affaires sociales de la Chambre, lors de la discussion de l'avis à rendre par celle-ci, a été en un sens totalement contraire.

Pour M. Mayeur, cette proposition de loi "énervé tout le monde", "ce n'est pas une proposition de loi, c'est un tract électoral. **C'est une proposition démagogique.**" Et celui-ci de se plaindre : "on encombre ma boîte mail avec des

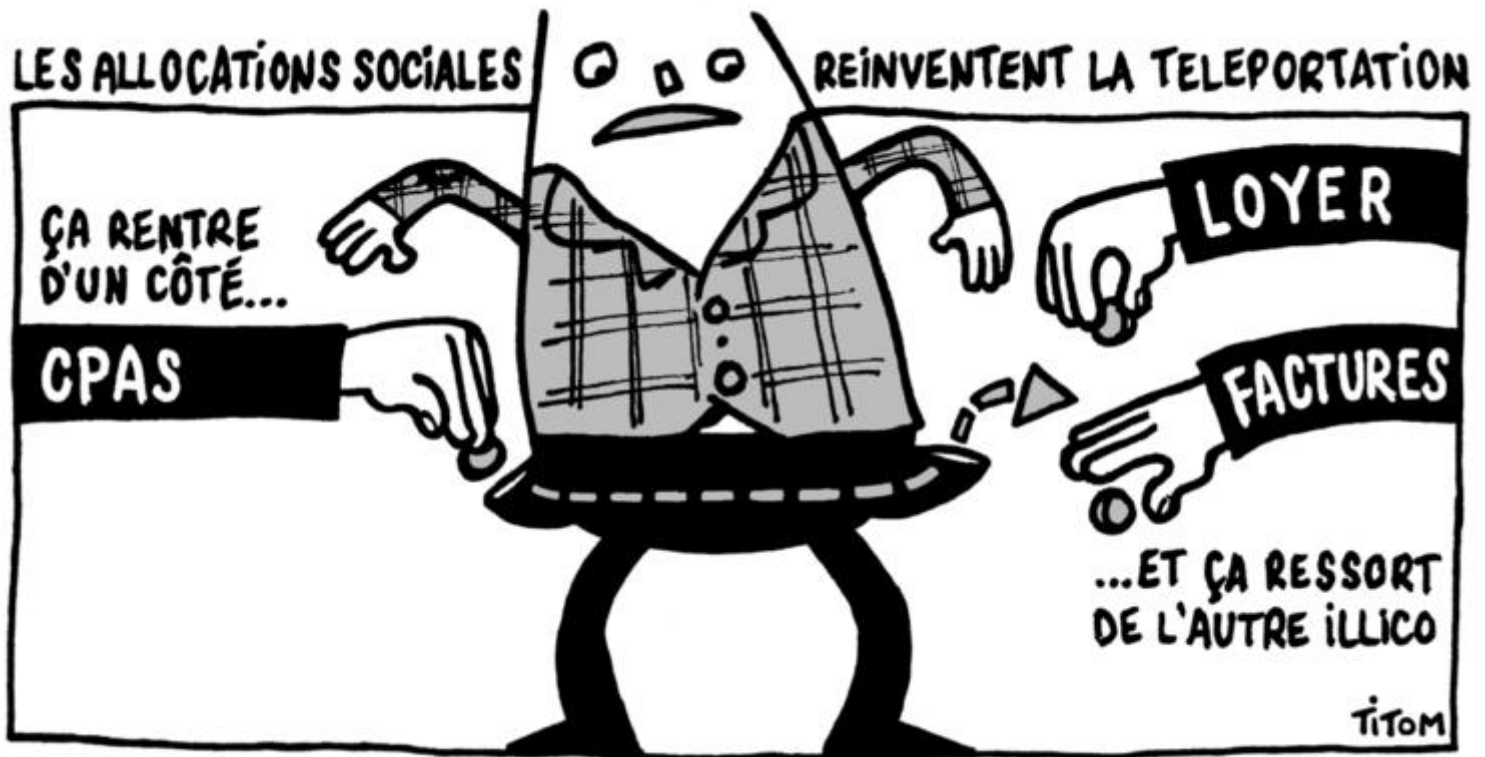
*messages de soutien venant d'associations que je ne connais même pas, alors que je suis actif depuis de très longues années dans ce secteur!"*

### QUELLE EST LA POSITION DU CDH ?

Pour sa part, Madame **Joëlle Milquet**, présidente du cdH, nous avait répondu dès le 20 février 2008 :

*"En outre, le cdH veut entamer dès le début de la législature, un mouvement de rattrapage des allocations sociales les plus basses, et donc du revenu d'intégration sociale, afin qu'il atteigne d'ici la fin de la législature le seuil de pauvreté qui s'élève à 822 € pour un isolé. [Note: chiffre 2007, seul disponible à l'époque de cette réponse.]*

*Afin de disposer d'un avis budgétaire sur le coût d'une telle liaison, la Commission de la Santé publique de la Chambre a récemment saisi la Cour des Comptes, laquelle devrait se prononcer dans les plus brefs délais. Soutenues par de nombreux députés, dont Véronique Salvi pour le cdH, l'audition de représentants du monde associatif, des syndicats et autres experts devrait avoir lieu dès la remise de*



*l'évaluation budgétaire de la Cour des Comptes.*

**Concernant la proposition de loi déposée, nous la soutenons sans retenue.** Cependant, il nous semble être nécessaire d'aller plus au fond des choses et d'élargir le débat à tous les bénéficiaires d'allocations. Ceci afin de ne pas créer de discriminations positives entre ces derniers. C'est dans ce sens que les mandataires cdH s'exprimeront dans le cadre des prochaines discussions."❶

Ce soutien de la présidente du cdH ne s'est pas concrétisé lors de la réunion de la commission des Affaires sociales du 11 février. Pourtant, l'évaluation du coût du relèvement de l'ensemble des allocations sociales a bien été effectuée par la Cour des comptes et celui-ci n'est chiffré qu'à environ 1,25 milliard d'euros. Des amendements ont également été déposés pour l'extension aux autres allocations. A suivre...

#### RETOUR À L'EXPÉDITEUR

Sous l'impulsion de son président, M. Yvan Mayeur, la commission des Affaires sociales de la Chambre a donc décidé... de ne rien décider. Celui-ci s'est positionné contre la tenue d'auditions,

tant des associations que des organisations syndicales, et n'a ouvert la discussion sur aucun amendement, sur aucun échelonnement des mesures, et aucun avis n'a été demandé au Conseil national du travail... Le seul avis rendu par sa commission est "que les conséquences financières seraient importantes au niveau de la sécurité sociale et pour le salaire minimum"!

Faut-il comprendre que M. Mayeur veut bien lutter contre la pauvreté, mais à condition que cela ne coûte pas un euro? Qu'il pense que l'équilibre de l'économie belge ne peut être viable qu'en laissant les usagers du CPAS avec une allocation de 29 % inférieure au seuil de pauvreté?

Les allocataires, les travailleurs pauvres, ceux qui veulent que l'État lutte réellement contre la pauvreté et tous les démocrates qui sont partisans d'une société plus juste apprécieront... La commission des Affaires sociales a raté une occasion de se saisir d'un débat fondamental, tant pis! Qu'elle continue, si c'est son choix, de discuter de comment mesurer la pauvreté (baromètre, etc.) plutôt que de la combattre.

Le débat reprendra donc (mais quand?) en commission de la Santé publique. Nous constatons toutefois avec plaisir que, d'après l'intervention de ses députés en commission le 11 février, le SP.a y a apporté son soutien. Nous poursuivrons donc notre travail d'interpellation de l'ensemble des partis.

Car si le gouvernement peut trouver des milliards pour les banques et les actionnaires, s'il peut trouver des milliards pour les intérêts notionnels qui ne créent pas d'emplois, il doit pouvoir trouver 1 milliard pour les pauvres, pour porter les allocations au-dessus de seuil de pauvreté et mettre fin à la discrimination des personnes vivant en couple via le statut "cohabitant". Nous sommes persuadés que, dans le cadre de la campagne électorale, cette vérité devra être prise en compte par les partis et par les députés, qui devront poser des actes concrets conformes aux attentes démocratiques. ■

❶ Le texte de cet article est adapté du communiqué de presse du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion du 12 février 2009.

❷ et ❸ Les lettres complètes sont disponibles sur notre site [www.asbl-csce.be](http://www.asbl-csce.be) C'est nous qui soulignons.